



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service presse,

Vendredi 17 mars 2017

Ce vendredi 17 mars, Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales inaugure trois nouvelles Maisons de Services au Public (MSAP) en Tarn-et-Garonne.

Le 17 mars, trois nouvelles maisons de services au public (MSAP) sont labellisées à Grisolles, La Ville Dieu du Temple et à Saint Nicolas de la Grave.

Ces ouvertures sont l'aboutissement d'un travail commun effectué entre les maîtres d'ouvrage d'une part - la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pour la MSAP de Grisolles, le Groupe la Poste pour la MSAP de La Ville Dieu du Temple et la commune pour la MSAP de Saint Nicolas de la Grave - les services de l'État d'autre part et enfin les opérateurs partenaires : la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse d'assurance retraite (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et Pôle Emploi.

La création de maisons de services au public a pour objectif d'assurer la présence et la qualité des services de proximité dans les territoires, notamment dans les zones rurales et de montagne.

Elle s'inscrit dans les mesures annoncées lors du comité interministériel du 13 mars 2015, autour de trois priorités : garantir à tous l'égalité d'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et assurer la mise en réseau des territoires.

L'objectif de 1 000 Maisons de services au public à fin 2016 sur l'ensemble du territoire national a été atteint. L'accord partenarial entre l'État et la Poste a permis d'accélérer leur création.

Dans le Tarn-et-Garonne, douze sont labellisées, et deux le seront au cours du premier semestre 2017.

Ces quatorze implantations permettent un maillage équilibré et pertinent du territoire.

Elles s'inscrivent par ailleurs dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui dresse la liste des services existants sur le territoire départemental

avant de définir pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Contacts presse :

Nathalie KOUYATE, Conseillère presse et communication

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

01 44 49 85 65 / 06 40 73 26 97

nathalie.kouyate@territoires.gouv.fr